

# ANTENNES-RELAIS de l'ODYSSÉE

## COMPTE-RENDU

de la réunion du 10 novembre 2006 qui s'est tenue à la Mairie annexe, Avenue de l'Europe entre

d'une part, le Collectif « ENCAGNANE-ODYSEE » (trois membres) et

d'autre part, la municipalité d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur CHORRO, Premier Adjoint au Maire et Madame TALLON, Adjointe au Maire chargée du quartier d'Encagnane.

Cette dernière s'est obstinément opposée à la présence d'un quatrième participant. Par contre un journaliste du journal « La Marseillaise » a pu assister aux débats.

### Nous avons posé les questions et abordé les problèmes suivants :

- Dangerosité (incontestable) des émissions électromagnétiques de ces antennes sur la santé. (forte densité d'habitants, présence de Crèche, Groupes scolaires, IUT, commerces,...)
- Pourquoi la pose des antennes-relais a-t-elle fait l'objet d'une désinformation (*remplacement d'antennes de TV*) et d'une dissimulation (*fausses cheminées*) ?
- Caractéristiques du matériel installé ?
- Quelles normes sont appliquées en ce qui concerne les puissances d'émissions ?
- Quels sont les moyens de contrôles actuellement en place ?
- Ces antennes sont-elles indispensables au fonctionnement des « portables » ?
- Pourquoi tant d'antennes dans le quartier Encagnane ?
- Le prestige d'Aix-en-Provence sort-il grandi par ces installations ?

### En substance :

**Les représentants de la municipalité sont très favorables à l'installation de ces antennes.** (*Madame le Maire s'est prononcée, le 12 octobre 2005, pour la pose des antennes-relais sur les immeubles de l'OPAC (1)*) Monsieur CHORRO prétend qu'aucune règlement ou texte de loi ne vient encadrer ces installations. Il affirme que « le rayonnement produit par ces antennes est inoffensif et sans conséquence pour la santé ». Pour cela il s'appuie sur un rapport de l'AFSSE.

Nos interlocuteurs ne disposaient d'aucune information sur les caractéristiques techniques du matériel installé.

Que l'Office HLM n'avait aucune obligation à faire connaître la nature de ces installations et qu'il appartenait aux représentant des locataires d'assurer cette mission. (*Affirmation inexacte !*)

Qu'à notre demande il allait s'adresser à un bureau indépendant (*et non lié à un opérateurs...*) pour effectuer des mesures sur le rayonnement des antennes-relais installées.

(1) Par pouvoirs accordés, MM CHORRO, GENZANA et SALORD ont voté dans le même sens.

### Nous avons fait observer que :

○ Les conditions dans lesquelles s'est déroulée la réunion du CA de l'OPAC (12 octobre 2005) autorisant ces installations sont légalement douteuses. (*Une action est actuellement engagée par les représentants d'une association de défense des locataires*)

○ l'absence d'une véritable réglementation donne l'opportunité aux opérateurs de multiplier à loisir leurs installations. (*contrairement à ce qui se fait dans de nombreux autres pays Européens*)

○ Le rapport de l'AFSSE auquel monsieur CHORRO fait référence a été invalidé du fait qu'il a été démontré que plusieurs de ses rédacteurs et experts avaient des intérêts liés avec les opérateurs.

○ Les assurances et les péremptores certitudes avancées par Monsieur le Premier Adjoint (*Quelles sont leurs valeurs scientifiques ?*) ne sont pas une garantie pour convaincre et tranquilliser les Aixois inquiets avec juste raison. (*Ces affirmations n'ont de valeur que pour ceux qui les croient...*)

○ Qu'il était étonnant de voir se multiplier le nombre de ces antennes dans notre quartier et beaucoup moins, par exemple, au centre ville. (*pour l'instant...*)

○ Nous lui avons dit avec force que dans l'ignorance ou le doute il convenait d'appliquer le « **principe de précaution** » qui consiste à faire cesser le fonctionnement de ces antennes, que la maladie de la vache folle, les scandales du sang contaminé et de l'amiante,... étaient autant d'exemples devant inciter nos décideurs à la prudence.

**Notre interlocuteur s'est catégoriquement opposé à l'application du principe élémentaire d'une telle mesure de prudence et de sagesse.**

○ Il s'est violemment insurgé lorsque l'aspect financier de ces installations a été évoqué. Ce n'est pourtant pas là une interrogation taboue et surtout pas anodine du problème des antennes-relais. La connaissance de cet aspect du problème intéresse bougrement les citoyens de notre ville.

Nous remercions chaleureusement les nombreuses personnes qui se sont déplacées pour soutenir l'action du collectif.

**Le collectif Encagnane-Odyssée**

Aix-en-provence le 13 novembre 2006

Contact : [collectifencagnane@laposte.net](mailto:collectifencagnane@laposte.net)